

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par Monsieur Cyril HENNEBERT, technicien ENEDIS, DR Picardie, ZAC Vallée Saint Ladre, 6 rue le Tintoret à 80084 AMIENS Cedex 2 pour des travaux de remplacement d'un poste électrique à l'identique, coté garage entre le 7 et le 29 de la résidence Jules Verne à SALEUX.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise ENEDIS pourra intervenir résidence Jules Verne à SALEUX pour procéder à des travaux de remplacement d'un poste électrique à l'identique. Ces travaux se dérouleront du jeudi 5 septembre au vendredi 13 septembre 2024.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits résidence Jules Verne de part et d'autre du point d'intervention.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise ENEDIS pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garder de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur HENNEBERT Cyril – ENEDIS – cyril.hennebert@enedis.fr
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, Le 5 Septembre 2024



L'Adjoint au Maire,
Rudy BERTRAND